

CETE de l'Est

Laboratoire des
Ponts et Chaussées
de Strasbourg

Groupe Acoustique



Réseau
Scientifique et
Technique

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2012-DDT57-MOTP-MB-3 du 3 octobre 2012 - (2/11 – 5 pages)

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Olivier du CRAY

Cartes de bruit stratégiques

Grandes infrastructures de transports terrestres

Département de la Moselle (57)

Réseau Routier Nationale non concédé

***Estimation du nombre de personnes vivant dans
les bâtiments d'habitation et du nombre d'établisse-
ments d'enseignement et de santé***

Échéance juin 2012

Présent
pour
l'avenir



Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est

1. Introduction

La Direction Départementale des Territoires de la Moselle a confié la réalisation des Cartes Bruits Stratégiques pour les Nationale non concédé au Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de l'Est – Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Strasbourg.

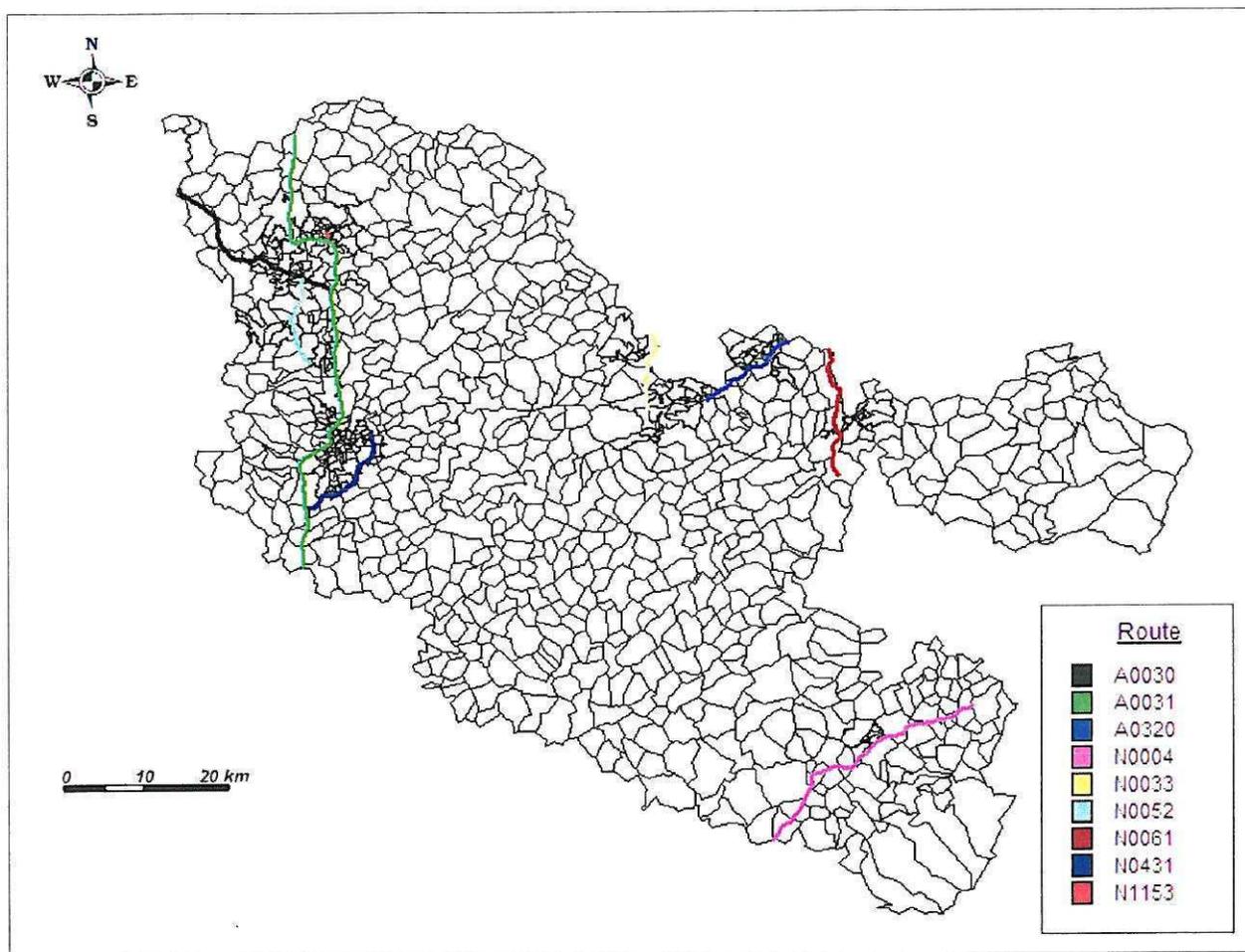
Le présent document constitue le résumé non technique des principaux résultats de l'évaluation. La notice annexée précise la méthodologie employée.

2. Identification du réseau

Le réseau routier à cartographier ou à mettre à jour pour l'échéance « juin 2012 » sont les routes dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, soit un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 8 200 véhicules par jour.

Le réseau concerné par l'échéance 2012 est cartographié Figure 1 et les trafics correspondants sont donnés au Tableau 1.

Figure 1 : carte des Nationale non concédé à cartographier dans le département pour 2012



Route	Début	Fin	TMJA	Pourcentage PL
RN61	Hambach(croisement A4)	Frontière Allemande	8500 à 24000	11
A320	Freyming Merlebach	Frontière Allemande	17000 à 40000	12
RN33	L'Hôpital(croisement A4)	Rond point Creutzwald	12000 à 17000	15
RN4	Limite Meurthe et Moselle	Phalsbourg (A4)	13000 à 19000	23
RN52	Échangeur A4 Semecourt	Intersection RD9 RD10	12000 à 20000	9
A30	Richemont	Limite Meurthe et Moselle	19000 à 40000	14,5
RN431	Metz (sortie A4)	Rond point A31	20000 à 34000	10
A31	Limite Moselle	Frontière Dudelange	50000 à 87000	13
RN1153	Fort de Yutz	Thionville quai Crau	16500	5

Tableau 1 : Nationale non concédé à cartographier dans le département pour 2012.

3. Secteurs affectés par le bruit : carte de type B

Les cartes de type B correspondent aux secteurs affectés par le bruit au sens de l'arrêté du 03 mai 1996. Elles ont été extraites du classement sonore du département de la Moselle pris par arrêté du préfet

Adresse du classement :

<http://www.moselle.pref.gouv.fr/index.php?articleid=876>

Ne sont repris que les voies correspondantes au directive européenne, ayant un trafic supérieur à 8 200 véh/jour.

4. Statistiques d'exposition au bruit

4.1. Dénombrement des populations et établissements sensibles

Le Tableau 2 présente les résultats pour chaque axe, chaque indicateur Lden et Ln.

On calcule le nombre de personnes exposées au-dessus de la valeur limite. Ces valeurs sont à relativiser, il s'agit d'une **estimation par modélisation** et non d'un dénombrement réel. De plus, l'ensemble de la population d'un bâtiment est affecté au niveau sonore maximal du bâtiment quand bien même une seule façade est exposée au bruit de l'infrastructure.

Nom	Nombre de personnes exposées – Lden en dB(A)									
	[55;60[[60;65[[65;70[[70;75[>75	>68
N4	857	1E	201		211		65		12	108
N33	66	1S	14		0		0		0	0
N52	1931	1E	1137		468		142		0	242
N61	272		174		252	1E	554		0	669 1E
A30	10209	6E+1S	6114	4E	544	1E	320		157	835 1E
A31	27667	16E+1S	15683	11E+1S	3980	3E	371	1E+1S	44	1169 2E+1S
A320	7472	5E+1S	3493	6E	1588		301		42	752
N431	3128	1E	80	1E	0		0		0	0
N1153	67		90		93		0		0	0
Total	51669	30E+4S	26986	22E+1S	7136	5E	1753	1E+1S	255	3775 4E+1S
Communes incluses dans l'agglomération de Metz										
N52 Marange-Silvange	179		53		41		22		0	35
N52 Clouange	424		143		24		35		0	42
N52 Gandrange	24		0		0		0		0	0
N52 Rombas	951	1E	756		302		25		0	64
N52 Vitry-sur-Orne	308		174		64		53		0	77
N52 Pierrevillers	45		11		37		7		0	24
Communes incluses dans l'agglomération de Thionville										
N52 Fameck	46		1005		4		0		0	0
N1153 Thionville	67		90		93		0		0	0
Nom	Nombre de personnes exposées – Ln en dB(A)									
	[50;55[[55;60[[60;65[[65;70[>70	>62
N4	438		223		89		19		0	77
N33	19		0		0		0		0	0
N52	1983	1E	716		204		0		0	127
N61	145		224	1E	635		0		0	299
A30	8008	8E	2656	2E	688	1E	117		88	440
A31	24078	18E	9971	6E	1606	3E	96	1E+1S	19	567 2E+1S
A320	5174	7E+1S	2215	2E	645		109		0	328
N431	203	2E	3		0		0		0	0
N1153	69		114		0		0		0	0
Total	40117	36E+1S	16122	11E	3867	4E	341	1E+1S	107	1838 2E+1S
Communes incluses dans l'agglomération de Metz										
N52 Marange-Silvange	114		36		31		0		0	0
N52 Clouange	771		282		62		0		0	62
N52 Gandrange	0		0		0		0		0	0
N52 Rombas	874	1E	319		25		0		0	23
N52 Vitry-sur-Orne	208		46		71		0		0	35
N52 Pierrevillers	16		33		15		0		0	7
Communes incluses dans l'agglomération de Thionville										
RN52 Fameck	1005		4		0		0		0	0
RN1153 Thionville	69		114		0		0		0	0

Tableau 2 : dénombrement des populations et établissements sensibles (E=enseignement, S=santé).

4.2. Estimation des superficies exposées

Les superficies en Lden ont été calculées en englobant les bâtiments et en retirant la plateforme des routes.

Voie	Surface exposée à Lden (dB(A)) supérieur à		
	55	65	75
RN4	25,81	6,49	0,991
RN33	2,49	0,69	0,145
RN52	5,74	1,36	0,264
RN61	6,9	1,68	0,383
A30	19,62	4,71	1,090
A31	110,6	31,23	6,721
A320	12,07	3,34	0,843
RN431	10,46	2,57	0,614
RN1153	0,2	0,04	0,006
Total	53,47	13,08	2,060
Communes incluses dans l'agglomération de Metz			
RN52 Marange-Silvange	0,67	0,17	0,024
RN52 Clouange	0,22	0,1	0,017
RN52 Gandrange	0,35	0,08	0,018
RN52 Rombas	1,49	0,29	0,054
RN52 Vitry-sur-Orne	0,71	0,17	0,048
RN52 Pierrevillers	0,62	0,16	0,023
Communes incluses dans l'agglomération de Thionville			
RN52 Fameck	1,51	0,38	0,083
RN1153 Thionville	0,2	0,04	0,006

Tableau 3 : estimation des superficies exposées en km².

Arrêté 2012-DDT57/MOTP/MB-3 en date du 3 octobre 2012

portant publication des cartes de bruit des autoroutes et routes nationales non concédées suivantes : A 30, A 31, A 320, RN 4, RN 33, RN 52, RN 61, RN 431, et RN 1153 - Annexe 2

Direction : Direction Départementale des Territoires de la Moselle

Signataire : Olivier du CRAY

Qualité du Signataire : Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle

Date de signature : 03/10/2012

Lieu de consultation du document : DDT/MOTP/MB

Date de publication : 05/10/2012
